

ARRÊTÉ DU MAIRE n° G/2024/44 du 11 juillet 2024

Arrêté de circulation

Objet : Remplacement d'appuis téléphoniques pour Orange

Le Maire de la Commune de Rouillon,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande présentée par, Mme Laura FROGER du groupe ALQUENRY, 45 rue Pierre Martin, 72000 LE MANS.

Considérant les travaux de remplacement d'appuis téléphoniques pour Orange qui auront lieu du 15 au 30 juillet 2024 chemin de Château Gaillard et chemin des Gouachères.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu d'apporter des modifications au régime de circulation et de stationnement communément instauré,

Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T E

Du 15/07/2024 au 30/07/2024

Article 1 : Chemin de Château Gaillard et chemin des Gouachères, la circulation sera alternée et régulée manuellement.

Article 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le groupe ALQUENRY qui demeure responsable de tous les risques.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, les signaux en place devront être déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présences d'obstacles, d'engins, de personnel ...).

Article 4 : Le présent arrêté devra être affiché sur place de façon visible et maintenu en place durant toute la durée

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Coulans-Sur-Gée,

Mme Laura FROGER du groupe ALQUENRY

En mairie,
le 11 juillet 2024
Le Maire,
Laurent PARIS

